

**Edito : Un modèle de croissance à redéfinir**

La concertation globale tripartite qui s'est ouverte à la mi-juillet 2008 sur l'idée de l'élaboration d'un pacte social, a conduit les organisations patronales et syndicales représentatives des salariés à se rencontrer afin de définir une position commune. Ainsi, les partenaires ont retenu le fait que le développement économique et le progrès social étaient étroitement liés, et qu'il leur appartenait de proposer aux pouvoirs publics leur vision d'une évolution de ces deux domaines fondamentaux pour notre fenua.

Au-delà des discussions qui pourront être rapidement initiées afin de répondre à des attentes urgentes des salariés et de la population notamment en matière de pouvoir d'achat, il sera mené un travail

**Il y va de l'avenir  
de la Polynésie française**

commun d'expertise de la situation présente et de recherche des potentialités qui pourront être exploitées pour redonner de la croissance à l'économie polynésienne, pour garantir et créer de l'emploi.

Il est en effet clair que la nette détérioration des agents économiques enregistrée depuis plusieurs mois et la persistance de facteurs négatifs exogènes à la Polynésie française devront nécessairement conduire les travaux des partenaires à redéfinir un nouveau modèle de croissance qui fera appel à toutes les potentialités offertes par les composantes du produit intérieur brut (PIB). Une démarche qui n'est pas sans rappeler celle conduite au début des années

quatre vingt dix dans le cadre du pacte de progrès et qui, suite à une réflexion de fonds entre tous les partenaires sociaux, avait eu pour finalité de dégager des moyens pour asseoir la Polynésie française sur des bases solides et durables, de rétablir la confiance des acteurs économiques.

Par ailleurs et à l'instar de cette expérience, les partenaires souhaitent que le pays contribue à l'élaboration de ce pacte économique et social. Ils solliciteront, le cas échéant, le concours substantiel du gouvernement voire également de l'Etat.

A terme, cette réflexion devra permettre d'adapter la stratégie du développement économique voulue

lors du pacte de progrès de 1993 au contexte international et local d'aujourd'hui, et de dégager de nouveaux axes et objectifs de progrès dans un plan à court et moyen terme.

La situation présente impose que cette démarche incontournable et ambitieuse soit entreprise : il y va de l'avenir de la Polynésie française. Aussi, il importe que cette volonté commune de vouloir oeuvrer de manière sereine et constructive ne se limite pas à un vœu pieux et que le pacte économique et social qui sera élaboré réponde pleinement aux attentes et aux espoirs de sa population et notamment de sa jeunesse.

Bruno BELLANGER  
Président

## ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

## Rencontre

M. Adolphe COLRAT, Haut-commissaire de la République en Polynésie française a rencontré les membres du bureau du CEPF au siège de celui-ci le 6 août 2008. Une visite de prise de contact au cours de laquelle furent évoquées la situation du pays et la nécessité que soient engagées au plus vite les réflexions sur un pacte économique et social.

*Commentaires :*

*Une visite marquée par des échanges intéressants et cordiaux et qui sera prochainement suivie d'une nouvelle rencontre.*

## Nominations

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, le Contre-amiral VICHOT a succédé au Contre-amiral Frédéric MAURICE à la tête des forces armées en Polynésie française.

M. Hervé BACHERE a été nommé en qualité de directeur de l'Institut de la statistique de la Polynésie française à compter du 1<sup>er</sup> août 2008. Il remplace à ce poste M. Serge CONTOUR.

*Commentaires :*

*Le CEPF félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux nommés.*

## MEDEF

Le MEDEF tiendra son Université d'été du 27 au 29 août 2008 sous le thème « Voir en grand ».

Pour l'occasion, seront réunis sur le campus de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau plus de 200 personnalités du monde économique, politique, de la société civile, artistes, écrivains, magistrats, chercheurs, enseignants, 4000 chefs d'entreprises et plus de 450 journalistes de la presse nationale et internationale. De nombreux intervenants européens participeront également à cet événement incontournable de la rentrée économique, politique et culturelle.

Cet événement a pour ambition de se placer à la hauteur des enjeux mondiaux et de se projeter au cœur du XXI<sup>ème</sup> siècle avec réalisme, courage, mais aussi avec imagination et audace.

## Pacte de progrès

Les discussions relatives à l'élaboration du pacte économique et social initiées au mois de juillet dernier font souvent référence aux réflexions de fond qui furent menées au début des années quatre vingt dix. L'occasion de rappeler la chronologie des événements marquants de cette époque, qui débute avec la Charte de Développement lancée dès 1991 par le gouvernement de la Polynésie française, et qui associa toutes les forces vives du territoire aux orientations pour un développement économique et social.

La proclamation en 1992 par le président François MITTERRAND d'un moratoire sur les essais nucléaires donna lieu à une accélération et une inflexion de la réflexion sur les perspectives de développement à moyen et long terme de la Polynésie française. Cette réflexion déboucha en 1993 sur la conclusion d'un accord-cadre pour le pacte de progrès qui constitua un engagement de l'Etat à aider le territoire et à tracer pour l'avenir les voies d'un nouveau modèle de développement. La première application du pacte de progrès sera la loi n° 94-99 du 5 février 1994 intitulée « Loi d'orientation pour le développement économique social et culturel de la Polynésie française ». Cette loi définissait pour une durée de 10 ans les conditions dans lesquelles l'Etat allait aider la Polynésie à assurer son développement économique. Plusieurs sources de financement intéressantes différents domaines furent définies dont :

- Des conventions dans les secteurs de la santé, du social, de l'éducation,
- Les contrats de développement :
  - le premier contrat de développement a été conclu sur la période 1994-1999 pour un montant d'environ 54 milliards de F CFP (financé à 50% par l'Etat et 50% par le territoire),
  - Le second contrat de développement s'étalera quant à lui sur la période 2000-2003 pour un montant de 40 milliards de F CFP financé à part égale entre l'Etat et le territoire.

## FGC

Les représentants de la Fédération Générale du Commerce ont tenu une réunion de crise le vendredi 8 août 2008 suite au débat mené par les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française le mardi 5 août 2008 sur la structure des prix.

*Commentaire du Président de la FGC :*

*L'Assemblée de la Polynésie française prévoit de créer une commission d'enquête sur la structure des prix alors que le réel problème ne vient pas de là mais des structures économiques inadaptées.*

*Les commerçants sont conscients de l'augmentation des prix mais il faut que tout le monde soit impliqué pour une baisse significative et pour cela, nous sommes prêts à jouer le jeu.*

*Nous proposons plusieurs solutions, notamment une réforme du système des prix qui est totalement obsolète et plusieurs autres pistes qui peuvent accompagner la baisse des prix. Cette réforme sera débattue avec l'ensemble des acteurs économiques, les partenaires sociaux, le gouvernement, les élus et l'association des consommateurs à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition des « Assises du Commerce ». Ces assises que nous souhaitons organiser très prochainement permettra d'éclaircir et de lister toutes les problématiques liées à l'inflation.*

*Enfin, la FGC invite toutes celles et tous ceux qui souhaitent lire ses rapports d'études notamment sur « L'inflation des prix en Polynésie française » à venir les découvrir sur son site [www.fgc.pf](http://www.fgc.pf) D'avance bonne lecture....*

## Concertation globale tripartite

L'examen en concertation globale tripartite des projets de lois du pays relatifs au repos hebdomadaire, au licenciement économique, à la santé au travail et aux pouvoirs de l'inspection du travail se déroulera les 20 et 25 août 2008 au lieu des 18 et 19 août 2008 comme initialement prévu.

## DANS LE MONDE DU TRAVAIL

**Faute**

La proposition émanant d'un salarié d'une négociation financière de son éventuel licenciement

moyennant le paiement des indemnités déterminées, hors l'utilisation de termes polémiques ou injurieux, ne constitue pas en soi un comportement fautif.

*Cass. soc., 19 juin 2008, n°07-40.939 P*

**Faute grave**

Un salarié avait fumé une cigarette dans un local au sein de l'entreprise affecté aux pauses, en

violation d'une interdiction générale de fumer justifiée par la sécurité des personnes et des biens et imposée en raison du risque d'incendie (installation classée). Cette interdiction figurait au règlement intérieur et avait été portée à la connaissance de l'intéressé tant par l'affichage de ce règlement que par les nombreux panneaux disposés dans l'entreprise, ainsi que par une note interne de rappel mentionnant les sanctions encourues. Il en résulte que le comportement du salarié rendait impossible son maintien dans l'entreprise et constituait une faute grave justifiant son licenciement.

*Cass. soc., 1<sup>er</sup> juill. 2008, n°06-46.421, P+B+R+I*

**Egalité hommes/femmes**

Si l'employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, n'effectuant pas un travail de valeur égale des salariés qui exercent des fonctions différentes. En l'espèce, l'intéressée exerçait des fonctions de directeur des ressources humaines et de la communication et les autres salariés masculins exerçaient des fonctions de directeur spécialisé (directeur industrie, directeur études-projet, directeur commerce).

*Cass. soc., 26 juin 2008, n°06-46.204 P*

**Licenciement économique**

Le droit des salariés licenciés pour motif économique qui ont demandé à bénéficier de la priorité de réembauchage (...) prévue par certaines conventions collectives (notamment celles du secteur de l'industrie, des assurances, des hydrocarbures, de l'imprimerie-presses, etc...), s'exerce à l'égard de l'entreprise et subsiste en cas de reprise de l'entité économique par un autre employeur, peu important que cette demande ait été faite auprès de l'auteur du licenciement et la cession soit intervenue après le licenciement.

*Cass. soc., 9 juill. 2008, n°06-40.945 P+B*

**Faute grave**

Les connexions établies pendant son temps de travail par un salarié sur des sites Internet grâce à

l'outil informatique mis à sa disposition pour l'exécution de son travail sont présumées avoir un caractère professionnel de sorte que l'employeur peut les rechercher hors de sa présence aux fins de les identifier. En l'espèce, le salarié a été licencié pour faute grave pour l'utilisation personnelle et abusive d'Internet à partir de son ordinateur professionnel, ce que l'employeur a découvert en inspectant à l'insu de l'intéressé le disque dur de l'ordinateur et en effectuant une expertise également en son absence.

*Cass. soc., 9 juill. 2008, n°06-45.800 P*

**Faute grave**

La commission d'un fait isolé peut justifier un licenciement, sans qu'il soit nécessaire qu'il ait

donné lieu à un avertissement préalable. En l'espèce, deux salariés ont été licenciés pour faute grave au motif qu'ils avaient été surpris en train de fumer un « joint » (substance illicite) dans la salle de pause fumeurs de l'entreprise.

*Cass. soc. n° 07-40.053 et 07-40.054*

## Lu dans le JOPF

**JOPF n° 30 du 24 juillet 2008**

**Arrêté n° 831 CM du 15 juillet 2008** rendant obligatoires pour tous les employeurs et les travailleurs du secteur d'activité des assurances de la Polynésie française les dispositions de l'avenant du 27 février 2008 à la convention collective dudit secteur d'activité portant sur les salaires minima conventionnels pour l'année 2008.

**Arrêté n° 832 CM du 15 juillet 2008** rendant obligatoires pour tous les employeurs et les travailleurs du secteur d'activité de l'automobile, réparation, commerce et activités annexes de la Polynésie française les dispositions de l'avenant du 8 avril 2008 à la convention collective dudit secteur d'activité portant sur les salaires minima conventionnels pour l'année 2008.

**Arrêté n° 833 CM du 15 juillet 2008** rendant obligatoires pour tous les employeurs et les travailleurs du secteur d'activité du bâtiment et des travaux publics de la Polynésie française les dispositions de l'avenant rectificatif du 29 avril 2008 à la convention collective dudit secteur d'activité portant sur les salaires minima conventionnels pour l'année 2008.

**Arrêté n° 834 CM du 15 juillet 2008** rendant obligatoires pour tous les employeurs et les travailleurs du secteur d'activité du nettoyage de la Polynésie française les dispositions de l'avenant rectificatif du 16 mai 2008 à la convention collective dudit secteur d'activité portant sur les salaires minima conventionnels pour l'année 2008.

**JOPF n° 31 du 31 juillet 2008**

**Arrêté n° 914 CM du 24 juillet 2008** fixant la valeur CAF barème représentative de la valeur en douane de certains produits hydrocarbures en Polynésie française.

**Arrêté n° 916 CM du 24 juillet 2008** fixant le prix maximal de vente au détail de certains produits hydrocarbures en Polynésie française.

**DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI****DEMANDES D'EMPLOI**

**REF 34/08** : JF 32 ans, BTS Commerce International avec spécialisation Marketing, 6 ans d'expérience dans l'Hôtellerie (Secrétaire de Direction), 5 ans d'expérience dans l'Export (Assistante Commerciale), dynamique, organisée, polyvalente, avec bon relationnel, maîtrise de l'anglais et de l'outil informatique, recherche poste en CDI sur Tahiti, étudie toute proposition.

**REF 35/08** : JF TH reconnue COTOREP, titulaire d'un BEP des métiers du secrétariat réservée aux handicapés, ponctuelle, dynamique, autonome motivée et sérieuse, cherche un emploi de secrétaire-comptable.

**REF 36/08** : JF, 25 ans, diplômée ESSEC MBA (Paris, 2006), formation au management à Macquarie Graduate School of Management (Sydney 2006). Trilingue français/anglais/espagnol. Exp de Chef de produits (Nestlé, Gunz, à Paris, Sydney). Compétences en Marketing et Communication, développement de projets, management de produits, analyses et budget, audit (Deloitte, Paris).

**REF 37/08** : JH, 32 ans, titulaire d'une formation en logistique, 8 ans d'expérience dans ce domaine (en opérationnel et en projet), cherche actuellement un emploi dans les domaines suivants: achats/approvisionnements, gestion production, distribution. Je parle également couramment anglais. Etudie toute opportunité pouvant correspondre à mes compétences.

**REF 38/08** : Diplômée ingénieur biologie, spécialisée en management de projet et marketing, recherche emploi durable dans un des domaines : gestion de projet (consulting), environnement, traitement des déchets et assainissement, agroalimentaire. Dynamique, autonome, aimant le travail d'équipe, motivée.

**REF 39/08** : TH reconnue COTOREP, titulaire d'un BEP des métiers du secrétariat réservée aux handicapés (session 2007/2008), sérieuse, ponctuelle, dynamique et assidue, cherche un emploi ou un stage avec possibilité d'évoluer vers un emploi salarié. Ouverte à toutes propositions.

**DONNEES ECONOMIQUES****EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JUILLET 2008 - BASE 100 DECEMBRE 2007**

|   | 2007         |              |               |               |               |               |               | 2008       |                       |                    | Variations en % |  |  |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------|-----------------------|--------------------|-----------------|--|--|
|   | Jul          | Fev          | Mar           | Avr           | Mai           | Jun           | Jul           | Sur 1 mois | Depuis le 1er janvier | Glisse sur 12 mois |                 |  |  |
| <b>Indice général</b>                       | <b>99,40</b> | <b>99,60</b> | <b>100,44</b> | <b>100,59</b> | <b>100,69</b> | <b>101,67</b> | <b>103,79</b> | <b>2,1</b> | <b>3,8</b>            | <b>4,4</b>         |                 |  |  |
| Produits Aliment. et boissons non alcool.   | 97,05        | 101,20       | 102,14        | 103,07        | 102,78        | 104,10        | 104,39        | 0,3        | 4,4                   | 7,6                |                 |  |  |
| Boissons alcoolisées, tabac                 | 97,77        | 100,59       | 100,50        | 100,70        | 100,85        | 100,97        | 100,84        | -0,1       | 0,8                   | 3,1                |                 |  |  |
| Articles d'habillem. et articles chaussants | 102,38       | 97,96        | 99,45         | 98,32         | 98,26         | 96,95         | 96,84         | -0,1       | -3,2                  | -5,4               |                 |  |  |
| Logement, eau, électricité, gaz             | 100,23       | 100,15       | 100,40        | 100,43        | 100,40        | 100,42        | 103,80        | 3,4        | 3,8                   | 3,6                |                 |  |  |
| Ameublement, équipement ménager             | 99,80        | 101,00       | 100,43        | 98,93         | 99,03         | 98,98         | 99,03         | 0,1        | -1,0                  | -0,8               |                 |  |  |
| Santé                                       | 100,48       | 99,98        | 100,07        | 99,78         | 99,76         | 99,73         | 99,72         | 0,0        | -0,3                  | -0,8               |                 |  |  |
| Transports                                  | 99,93        | 95,90        | 98,21         | 95,90         | 96,85         | 100,39        | 108,38        | 8,0        | 8,4                   | 8,5                |                 |  |  |
| Communications                              | 101,35       | 100,03       | 99,94         | 110,60        | 110,68        | 110,52        | 110,52        | 0,0        | 10,5                  | 9,0                |                 |  |  |
| Loisirs et culture                          | 100,64       | 100,16       | 101,12        | 100,65        | 100,44        | 100,60        | 100,00        | -0,6       | 0,0                   | -0,6               |                 |  |  |
| Enseignement, Education                     | 98,79        | 100,00       | 100,00        | 100,00        | 100,00        | 100,00        | 100,00        | -          | -                     | 1,2                |                 |  |  |
| Hôtellerie, cafés, restauration             | 100,01       | 100,38       | 100,65        | 100,70        | 100,73        | 101,52        | 101,41        | -0,1       | 1,4                   | 1,4                |                 |  |  |
| Autres biens et services                    | 99,90        | 100,00       | 100,78        | 100,74        | 100,68        | 100,41        | 100,45        | 0,0        | 0,4                   | 0,6                |                 |  |  |

Source ISPF — Indice des prix à la consommation, nomenclature COICOP

**Le taux d'intérêt légal est à 3,99 % ( JORF du 23/02/2008)**

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/08 : mensuel : 140 000 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 828,40 F CFP

Arrêté N°1800 CM du 21 décembre 2007 - JOPF n° 56 NS du 26 décembre 2007.

**Conseil des Entreprises de Polynésie française**

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française. Elle est éditée à 350 exemplaires.

Directeur de publication : le Président **Bruno BELLANGER**

Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

**Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 15 organisations professionnelles suivantes :** Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des activités nautiques TAI MOANA, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

**Ces organisations patronales regroupent 500 entreprises employant près de 15 000 salariés.**